



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

**Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire**

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 62 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Acquisition de volumes à Loge.GBM - 2, Avenue du Parc

Délibération n° 007682

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Planoise - Acquisition de volumes à Loge.GBM - 2, Avenue du Parc

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	03/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au conseil Municipal l'acquisition de volumes situés au sein de l'immeuble si 2, avenue du Parc en vue de l'agrandissement des locaux associatifs dédiés aux activités des associations C.E.M.E.A et de Profession Sport 25.

Dépense : 5 630 € (40 € / m²)

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise, Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et leurs partenaires SEM et bailleurs, se sont engagés aux côtés de l'Etat à mettre en œuvre un programme d'opérations décrit dans l'avenant n° 1 (projet Planoise) à la convention NPRU qui a été signé le 10 mars 2020.

L'objectif est de compléter et poursuivre l'action initiée avec le PRU 1 sur les secteurs Cassin, Epoisses et Ile de France.

C'est sur la base de cette convention NPRU que les immeubles 4-6-8 rue de Bruxelles et 16-18-20 rue de Cologne ont été démolis.

Chacun de ces immeubles disposait d'une salle d'activité permettant d'accueillir respectivement les associations « Profession Sport 25 » et le « Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active » (C.E.M.E.A.).

La collectivité s'est alors engagée à reloger ces associations sur le secteur préalablement à la démolition desdits immeubles, afin de maintenir leur présence sur le quartier.

C'est dans ce contexte qu'en 2020 la commune s'est portée acquéreur des anciens locaux du centre de formation de « La Poste » situés 2 avenue du Parc et 6 place de l'Europe.

Ces locaux d'environ 820 m² sont scindés en deux parties comportant chacune une entrée indépendante. Ils ont fait l'objet d'importants travaux de rénovation en vue de relocaliser le C.E.M.E.A. et Sport 25.

A l'occasion de ces travaux il a été décidé de fermer la coursive longeant le rez-de-chaussée de l'immeuble.

L'objectif est d'intégrer cet espace supplémentaire aux futurs locaux associatifs. Cela contribue par ailleurs à sécuriser ce secteur du bas de l'avenue du Parc.

Il est donc proposé d'acquérir 5 volumes d'une surface globale de 140,75 m² issus du découpage de la coursive actuellement propriété de Loge.GBM selon les modalités suivantes :

- acquisition au prix de 5 630 € soit 40 € / m² (conformément à l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat en date du 28 août 2024 des volumes n° 35, 37, 39, 41 et 42 issus du lot n° 11 au sein de la copropriété cadastrée section EP n° 115,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder à la suppression de la servitude de passage piéton public instauré au profit de la Ville de Besançon par acte du 19 octobre 1984 qui grevait la coursive.

La dépense sera imputée sur la ligne 21-824-2115-0015001J-30100.

Cette opération (acquisition et travaux), figure parmi celles qui sont intégrées à l'avenant NPRU Planoise et bénéficie à ce titre de la participation financière de l'ANRU.

Mmes Pascale BILLEREY (1), Marie ETEVENARD (1), Carine MICHEL (1), et MM. Abdel GHEZALI (1), Damien HUGUET (1), Yannick POUJET (1) et André TERZO (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur cette acquisition aux conditions énoncées dans le rapport,
- se prononce favorablement sur la suppression de la servitude de passage piéton public grevant les coursives,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 7

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT